



GUIDE DU GÉRANT

Association du Hockey Mineur de Masson-Angers



SAISON 2004-2005

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. Rôle du gérant	2
2. Structure de l'organisation	3
3. Structure de Hockey Québec et de l'A.C.H.	4
4. Échéancier	5
5. Procédures d'enregistrement	7
a) Enregistrement d'équipe	8
b) Certificat de joueur affilié	10
c) Certificat d'enregistrement de l'A.C.H.	12
6. Tournois	15
a) Procédure d'inscription	13
b) Cartable de vérification	14
7. a) Rencontre avec les parents	15
b) Rencontre avec les joueurs	16
8. a) Budget de l'équipe	17
b) Financement	18
c) Compte de banque et signature de chèques	19
9. Heures de glaces	20
10. Règlements de discipline	21
11. Assurances	

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le président de l'association de hockey pour laquelle votre enfant évolue vient vous demander d'être le gérant(e) de l'équipe.

Cette demande flatte un peu votre égo... et vous voulez également faire part de bénévolat pour votre organisation.

Mais avant d'accepter cette tâche n'est certainement pas la même que celle d'un Pierre Lacroix ou d'un Serge Savard, mais elle comporte plusieurs responsabilités.

C'est avec plaisir que l'Association du Hockey Mineur de Masson-Angers, vous présente un guide comprenant l'ensemble des responsabilités et des tâches qu'un gérant doit accomplir ainsi que les principaux règlements et formules de Hockey Québec.

1. Le rôle du gérant

Le travail de gérant(e) d'une équipe de hockey consiste, en grande partie, à prendre en charge le travail administratif de l'équipe et à agir comme relationniste auprès des parents et de votre association. Il consiste également à:

1. voir avec les entraîneurs, à la formation de l'équipe;
2. assister aux différentes réunions de son association du hockey mineur;
3. entrer les joueurs et les entraîneurs sur la fiche d'enregistrement;
4. s'assurer que les entraîneurs ont suivi le guide prescrit par Hockey Québec;
5. préparer le cartable de l'équipe;
6. préparer et animer les réunions de parents et de joueurs;
7. renseigner les parents (par voie de communiqués) de toutes les activités au sein de l'équipe;
8. faire l'inscription de l'équipe aux différents tournois et faire suivi de la correspondance;
9. préparer (de concert avec les parents) les activités sociales telles que: fêtes de Noël et de fin de saison, etc.;
10. assumer l'harmonie auprès des parents, des entraîneurs et des joueurs.

Le gérant doit être le lien entre les parents, les entraîneurs et l'Association du Hockey Mineur de Masson-Angers.

2. Structure de l'organisation

Votre équipe de hockey fait partie et relève d'une structure ou d'une association qui peut-être locale, municipale ou régionale.

Votre association de hockey mineur inscrit votre équipe dans une ligue qui peut-être locale, intermunicipale ou régionale.

Il est important de préciser que c'est votre association qui vous représente à tous les paliers du hockey, au niveau de votre municipalité, de votre ligue et de Hockey Québec.

Les principales tâches de votre association sont:

- d'inscrire les joueurs;
- de diviser les équipes;
- de recruter des entraîneurs, assistants-entraîneurs et gérants(es);
- de former un comité pour gérer l'association;
- d'assurer le financement de l'association;
- d'inscrire les équipes dans une ligue et à Hockey Québec;
- de voir à la bonne marche des équipes;
- d'assurer le lien entre les parents et votre équipe;
- de s'assurer de la formation des intervenants;
- de promouvoir l'esprit d'équipe des participants;
- d'établir une philosophie propre à l'organisation.

3. Structure de Hockey Québec et de l'A.C.H.

En inscrivant votre équipe dans une ligue organisée, vous faites automatiquement partie d'un organisme provincial et d'un organisme national, soit *Hockey Québec* et *l'Association canadienne de hockey (A.C.H.)*.

Ces organismes sont les seuls reconnus et mandatés par nos deux gouvernements pour planifier, régir et coordonner le développement du hockey au Québec et au Canada. Ils ont comme mandats, entre autres:

- De régir le hockey sur glace.
- D'assumer la gestion de nombreux programmes d'action.
- D'assurer le développement et l'encadrement de ses membres:
 - par des programmes de formation pour les joueurs, les entraîneurs, les officiels;
 - par des programmes de perfectionnement pour les officiels, les entraîneurs, les joueurs et les administrateurs.
- De faire la promotion du hockey.
- D'assurer un plan d'assurance pour tous les intervenants.
- De vous représenter auprès des gouvernements et autres organismes de sports amateurs.
- Réglementer et appliquer des règlements.
- Organiser et sanctionner des tournois.

L'Association canadienne de hockey (A.C.H.) délègue la majorité de ses mandats à l'organisme provincial qui est *Hockey Québec*.

4. Échéancier

Septembre

- inscription des joueurs
- séances de sélection
- division des équipes
- enregistrement des ligues
- enregistrement des joueurs

Octobre

- début de la cédule
- remplir la fiche d'enregistrement d'équipe
- première rencontre avec les parents
- établissement du budget de l'équipe
- application aux différents tournois
- stages pour les entraîneurs "niveau entraîneur"
- stages pour le cours de Santé/Sécurité
- envoyer la liste de joueur à votre association

Novembre

- enregistrement des joueurs affiliés
- choix et inscription aux tournois

- 1er décembre: Date limite pour la priorité des équipes AA et BB pour signer des joueurs affiliés.
- Mi-décembre: Deuxième rencontre avec les parents.
- 31 décembre: Date limite pour un entraîneur de fournir sa preuve d'accréditation ou compléter son « niveau d'entraîneur »
- Janvier
- 10 janvier: Date limite pour la libération d'un joueur.
- Date limite pour une équipe Midget et Junior de réduire à 19 son personnel et à 21 pour une équipe Junior "AA"
- 15 janvier: Date limite pour la signature d'un joueur affilié.
Participation aux tournois.
- Février
- 10 février: Date limite pour la signature et l'enregistrement de nouveaux joueurs (libéré le ou avant le 10 janvier).
- 15 février: Date limite pour le retour au registrariat régional de toutes les listes de joueurs.
- Mars
- Troisième rencontre avec les parents
- Bilan annuel de l'équipe

5. Procédures d'enregistrement

A la suite de l'enregistrement de votre équipe dans une ligue, vous recevez deux livres de règlements. Le premier, qui provient de l'A.C.H. s'intitule les *Règles de jeu officielles du hockey*. Ce livre comprend six sections portant sur:

1. la patinoire
2. les équipes
3. l'équipement
4. les punitions
5. les officiels
6. les règles de jeu

Ce manuel doit être remis à votre entraîneur, qui devra en faire une lecture attentive afin de bien interpréter les règles de jeu et ainsi éviter les conflits pouvant survenir avec les officiels.

Le deuxième, produit par Hockey Québec, s'intitule *Livre des règlements administratifs*. Il comprend tous les règlements administratifs se rapportant:

- à l'admission du membre
- aux ligues
- aux équipes
- aux joueurs
- aux matchs
- aux championnats
- aux tournois
- aux procédures disciplinaires
- aux tableaux
- aux règlements du hockey 2000

Il est important que l'ensemble de cette réglementation soit connu autant par le gérant(e) que par les entraîneurs afin de vous éviter toutes situations désagréables.

5- Enregistrement d'équipe

Tout joueur inscrit dans une ligue doit être inscrit sur la fiche d'enregistrement d'une équipe

- Le maximum de joueurs réguliers que chaque équipe de Pré-novice à Bantam peut faire signer est de 20, mais jamais plus de 19 à la fois (règlement administratif 4.1.1-a).
- A la division Midget, ce nombre est de 25, mais pas plus de 19 à la fois (règlement administratif 4.2.1.-b).
- Chaque joueur doit avoir été enregistré sur la fiche d'enregistrement avant de jouer son premier match de hockey de la saison régulière (règlement administratif 5.3.1.a).
- Il est interdit à tout joueur d'être enregistré avec plus d'une équipe.
- Dans les divisions Bantam, Midget et Junior, les gardiens de buts doivent être identifiés comme tels sur le certificat officiel de joueur. Les joueurs ainsi désignés ne pourront jouer à aucune autre position (règlement administratif 5.3.1.-c).
- La date limite de la signature d'un certificat officiel de joueur est le 10 février (12 h) (règlement administratif 2.1.3.-e).
- Le nombre minimum de joueurs ayant signé avant le premier match:
 - pour la catégorie simple lettre, est de neuf (9);
 - pour la catégorie double lettre, est de douze (12);
 - pour la catégorie développement, est de quinze (15) (règlement administratif 4.2.2).

- Une équipe peut faire signer un même joueur au maximum deux fois dans une même saison. Toutefois, durant la même saison, un joueur ne peut-être libéré plus d'une fois par une équipe; l'équipe doit cependant respecter la procédure prévue au règlement administratif 2.3.6 (règlement administratif 4.2.5).
- **Il est important de préciser que si un joueur abandonne, vous devez l'enlever sur la fiche d'enregistrement.**
- **Les fiches d'enregistrement seront disponible auprès de votre registraire de l'Association.**
- Dès que votre équipe sera enregistré, vous recevrez de votre association les papiers suivants:
 - Formule d'enregistrement des membres d'une équipe qui sera signé par le registraire . Ce formulaire devra être signé par tous les joueurs et votre original toujours dans votre cartable. Seulement une copie est donné au registraire de Tournoi.

NOTE:

- LES DEMANDES INCOMPLETES VOUS SERONT RETOURNÉES.
- S'IL Y A UN MEMBRE A RAJOUTER A VOTRE ÉQUIPE; EXEMPLE UN ASSISTANT ENTRAINEUR OU UN JOUEUR AFFILIÉ VOUS DEVREZ RECOMMENCER VOTRE FICHE D'ENREGISTREMENT AU COMPLET.

5. Certificat officiel de joueur affilié

Pour éviter le manque de joueurs à la suite de blessure, suspension, etc., vous pouvez emprunter un joueur de votre organisation qui se situe dans une classe ou division inférieure. Vous devez cependant suivre la réglementation prévue à cet effet: règlement 4.3 et tableau 10.7 du *Livre de règlements administratifs* de Hockey Québec.

- Avant de pouvoir utiliser un joueur affilié, celui-ci doit être inclus dans la fiche d'enregistrement de votre équipe.
- Toutes les équipes peuvent faire signer un maximum de 19 joueurs affiliés (règlement administratif 4.3.1.-a).
- Une équipe peut aligner un maximum de six joueurs affiliés, incluant un ou deux gardiens de but pour un essai durant un match (règlement administratif 4.3.1.-b).
- Aucun joueur de première année d'une division (sauf le gardien de but) ne peut signer comme joueur affilié pour une équipe de division supérieure, mais il peut être affilié dans une classe supérieure (règlement administratif 4.3.2.-a). Exemple: Un joueur Pee-wee "CC" de première année peut être joueur affilié pour le Pee-wee "BB" mais non pour le Bantam "CC".
- Un joueur régulier ne peut pas avoir signé plus d'une fois comme joueur affilié dans une même saison à moins d'avoir été dûment libéré comme joueur régulier (règlement administratif 4.3.2.-b).

- Pour comprendre quelles sont les possibilités de votre équipe de faire signer un joueur affilié, vous devez vous référer au tableau d'Hockey Québec.
- Les flèches continues indiquent qu'un joueur peut s'affilier à une équipe d'une classe supérieure ou d'une division supérieure.
- Les flèches pointillées indiquent qu'un joueur peut s'affilier à une équipe d'une classe immédiatement inférieure, mais seulement de la division supérieure (règlement administratif 4.3.2.-e).

Exemple: Un joueur affilié de la division Pee-wee "BB" (deuxième année) peut être affilié à une équipe Bantam "CC", mais non à une équipe Bantam "A".

- Avant de faire signer un certificat de joueur affilié, vous devez respecter la priorité qu'ont les équipes de classes supérieures.
 - Les équipes Midget "AAA" ont priorité jusqu'au 1er novembre pour les équipes de catégorie simple lettre et double lettre.
 - Les équipes de catégorie double lettre ont priorité sur les équipes de catégorie simple lettre jusqu'au 1er décembre (règlement administratif 4.3.3).
- La date limite de signature d'un joueur affilié est le 15 janvier à 12 h (règlement administratif 4.3.5).

En tout temps, une équipe doit obtenir la permission de l'équipe de son joueur affilié avant de le faire évoluer (règlement administratif 4.3.6).

- Un joueur régulier peut évoluer comme joueur affilié pour un nombre de matchs illimité jusqu'au 10 janvier; passé cette date, il a droit à un nombre maximum de 5 matchs.
- Dans les tournois, festivals, championnats régionaux, aucun match ne sera considéré comme match d'essai pour les joueurs affiliés (règlement administratif 4.3.7.-1).
- Un gardien de but affilié inscrit sur la feuille de pointage ne sera pas crédité d'un match d'essai s'il ne participe pas au jeu (règlement administratif 4.3.7.-b).

5.) Certificat d'enregistrement de l'A.C.H.

Une des responsabilités en tant que gérant(e) est de vous assurer que votre entraîneur est accrédité par Hockey Québec et qu'il possède l'accréditation requise pour être entraîneur de votre équipe.

Selon le règlement administratif 2.4.1., toute personne signant un certificat d'enregistrement de l'A.C.H. à titre d'entraîneur doit être accréditée par Hockey Québec avant le 31 décembre de chaque année, selon l'accréditation requise que vous retrouvez dans le tableau ci-dessous.

C'EST QUOI LE PROGRAMME DE CERTIFICATION DES ENTRAINEURS?

Toute la certification que les entraîneurs doivent posséder fait partie du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Ce programme permet à Hockey Québec d'offrir aux entraîneurs de hockey les connaissances et les techniques nécessaires qui leur permettent d'améliorer leurs compétences.

Grâce à ces quatre niveaux, entraîneur, intermédiaire, avancé et avancé II, le programme actuel traite de tous les aspects techniques, théoriques et pratiques du hockey.

Le niveau entraîneur, d'une durée de 14 heures, s'adresse à tous les entraîneurs oeuvrant dans la classe simple lettre de la division Atome à Junior ainsi qu'aux assistants-entraîneurs de division Atome à Pee-wee double-lettre. Il s'agit du premier niveau où l'on accueille les nouveaux venus qui ont peu ou pas d'expérience. L'entraîneur doit acquérir les habiletés suivantes:

- organiser les séances d'entraînement;
- communiquer efficacement avec les joueurs;
- enseigner les habiletés de base au hockey;
- concevoir un programme de sécurité.

Le niveau intermédiaire, d'une durée de 21 heures, est le deuxième niveau. Ce programme est conçu pour les entraîneurs dont les joueurs évoluent dans le hockey de compétition. Ce niveau traite des sujets tels que les principes de jeu collectif et les tactiques individuelles. Pour suivre ce cours, l'entraîneur doit posséder son niveau d'accréditation "entraîneur" et avoir au moins une année d'expérience.

Le troisième niveau avancé est d'une durée de 30 heures. Ce niveau est conçu spécialement pour les entraîneurs qui désirent adopter une méthode plus structurée et plus ordonnée à l'égard du hockey. Pour s'inscrire à ce niveau, les entraîneurs doivent posséder plusieurs années d'expérience au hockey de compétition, posséder leur niveau "intermédiaire" et être recommandé par l'entraîneur-chef régional. Le contenu de ce cours porte principalement sur le perfectionnement de la condition physique, les habiletés individuelles et les systèmes de jeu collectif.

En ce qui concerne le quatrième niveau avancé II, il s'adresse aux entraîneurs d'excellence qui ont déjà obtenu le certificat "avancé" et qui ont au moins cinq ans d'expérience fructueuse dans le hockey de compétition. On y traite des tendances et des aspects les plus récents du hockey moderne.

Chaque région de Hockey Québec est responsable de la diffusion des stages de niveaux "entraîneur" et "intermédiaire". Hockey Québec assume la responsabilité des stages de niveau "avancé", tandis que L'A.C.H. organise le stage de niveau "avancé II".

N. B. Afin d'être éligible au plan d'assurance-responsabilité et assurance-accident de Hockey Québec, tout le personnel de l'équipe (gérant(e), entraîneur, entraîneur-adjoint, soigneur) doit signer un certificat d'enregistrement.

6. Tournois

Une activité importante pour votre équipe est certainement la participation à des tournois de hockey. Vous allez retrouver à l'intérieur de votre *Livre de règlements administratifs* la section (8) réservée aux tournois, mais vous devrez également suivre une certaine procédure et réglementation pour l'enregistrement de votre équipe à ces tournois. **La première action importante est de vérifier auprès de votre organisation ou association quels sont les règlements internes concernant la participation des équipes aux tournois.**

Les règlements entourant la participation de votre équipe à un tournoi correspondent aux règlements administratifs 4.6.

. Tout en respectant la réglementation établie par chaque région, une équipe ne peut participer à plus de quatre tournois ou trois tournois dépendant de la catégorie ou festivals (règlement administratifs 4.6.2).

.Une équipe ne peut s'inscrire à des tournois et / ou festivals qui se déroulent aux mêmes dates sans en avertir les deux tournois et / ou festivals concernés au moins trente jours avant le début de ces deux tournois et / ou festivals, à défaut de quoi elle pourra se voir confisquer un de ses permis de tournoi par Hockey Québec (règlement administratif 4.6.4)

6.a)

Procédure d'inscription à suivre

*A partir de la liste des tournois que vous trouverez dans la documentation, vous appelez le plus tôt possible le responsable du tournoi qui vous intéresse. Celui-ci vous fera parvenir un formulaire de demande d'inscription.

*Veuillez trouver ci-joint le formulaire de demande d'inscription pour le tournoi d'hockey de Masson-Angers. Votre association vous permet de jouer à son tournoi sans aucun frais. Remplir la demande et la retourner le plus tôt possible au responsable des inscriptions du tournoi.

*Si votre équipe est acceptée, le responsable du tournoi vous demandera votre « Formule d'inscription de tournoi (T-112)»

*Vous devrez remplir et retourner le plus tôt possible ce formulaire en incluant un des « permis de tournoi » et le montant correspondant.

*Chaque tournoi auquel vous participerez vous demandera votre « cartable de Vérification » (règlement administratif 4.6.11).

N.B.

*Il est conseillé de garder l'original et d'envoyer une photocopie de votre « formule d'inscription de tournoi (T-112) » et de votre « permis de tournoi ». Si pour une raison ou une autre votre courrier ne se rendait pas à destination vous n'auriez plus aucune preuve.

*Dès que votre équipe est acceptée à un tournoi; veuillez aviser le cédulaire pour qu'il entreprenne les démarches pour faire changer vos parties d'hockey prévues pendant vos tournois.

*Faire parvenir à l'Association du Hockey Mineur de Masson-Angers une liste de vos tournois incluant les dates.

*Une photocopie de toutes les parties jouées dans un tournoi doit être remis à votre association.

6. b) Le cartable de vérification

Selon le règlement administratif 4.6.11, un cartable de vérification est exigé pour participer à une activité spéciale de Hockey Québec telle que tournoi ou championnat.

C'est une de vos tâches de monter ce cartable. On utilise généralement un cahier à anneaux et on y inclut les formulaires suivants :

1. La formule d'enregistrement des membres d'une équipe
2. Le calendrier des matchs de la ligue
3. Les feuilles de pointage (cinq derniers matchs)
4. Les feuilles de participation aux tournois (T-112, permis de tournoi)
5. Les certificats officiels de joueur réguliers et affiliés approuvés
6. La fiche médicale (non obligatoire)

Ce cartable est remis, au début de chaque tournoi, au registraire de ce tournoi. Il est de votre responsabilité d'aller le récupérer aussitôt que votre équipe termine son tournoi.

Vous pouvez mettre une photo de chaque joueur ainsi que du personnel entraîneur. Dans certain tournoi un prix est remis pour le plus beau cartable, alors si vous vous sentez artistiques ne vous gênez pas.

Conseils à retenir

1. Les tournois indiqués par un astérisque (*) signifient qu'il peut y avoir des parties durant les heures scolaires. Vous devrez vérifier si tous les parents de vos joueurs sont consentants pour que leurs enfants s'absentent de l'école.
 2. Il est important de consulter les parents des joueurs pour le choix des tournois et les dépenses qui en découlent.
 3. Certains tournois se déroulent sur deux fin de semaine, vous devrez prévoir les dépenses supplémentaires pour les tournois à l'extérieur de votre région.
 4. Pour les tournois à l'extérieur qui demandent un hébergement, vérifiez auprès du responsable du tournoi si les joueurs sont hébergés en famille d'accueil.
 5. Vous devrez faire les démarches pour trouver de l'hébergement pour les parents lors d'un tournoi à l'extérieur.
 6. Avant de vous inscrire à un tournoi, vérifiez auprès de votre ligue s'il y a des règlements restrictifs concernant les tournois.
 7. Prévoyez un échange souvenirs avec les autres équipes participantes.
 8. Remplir votre feuille pour demande de tournoi et remettre au cédulaire.
 9. Toutes les équipes de l'AHMMA sont automatiquement enregistrés pour le Tournoi de Masson-Angers. La catégorie « B » se joue la première semaine et le « A » la deuxième semaine.
- Du 17 janvier au 30 janvier 2005.

7.a) Rencontre avec les parents

Le succès d'une équipe est fortement relié à l'esprit d'équipe qu'on y retrouve. Cet esprit d'équipe, on doit le retrouver également chez les parents des joueurs. C'est probablement la tâche la plus importante et la plus ardue un gérant (e). Il est important que l'ensemble des décisions soient entérinées par les parents, surtout en ce qui concerne le côté financier. Pour atteindre cet objectif, vous devez :

****1.** Réunir les parents au moins à trois occasions, soit au début de la saison, à la mi-décembre et à la fin de l'année. Les sujets discutés pourront être :

- *la présentation du vidéo *Parents des joueurs, sachez faire la différence*;
- *la présentation des entraîneurs et explication de leur philosophie ou de leur façon de procéder;
- *les règlements de l'équipe;
- *le budget de l'équipe
- *le choix des tournois
- *les activités sociales;

****2.** Former des comités en essayant d'inclure tous les parents de façon à les impliquer davantage. Ceci vous simplifiera la tâche et vous permettra d'éviter les critiques.

- *comité pour les activités sociales (Noël, fin de saison);
- *comité de transports (tournois, pratiques, parties);
- *comité de téléphone;
- *comité pour les collations après les parties (MAHG, novice), etc.;
- *comité du journal de l'équipe;

Même si certains comités peuvent paraître anodins, ils ont pour avantage de favoriser la participation de tous les parents.

COMMENT ORGANISER UNE RÉUNION AVEC LES PARENTS

***Réserver un local convenable pour la réunion ou la rencontre peut-être fait dans votre sous-sol ou celui de l'entraîneur. Vous pouvez offrir aux parents d'apporter leur consommation (n'en servir qu'après la rencontre). Le but est de créer un meilleur lien entre les parents au début de la saison.

**Au début de la réunion, demandez aux parents de se présenter.

**Assurez-vous que la communication est franche et qu'elle se fait dans les deux sens. Donnez aux parents l'occasion de se parler et d'exprimer leurs points de vue. S'il le faut, stimulez la discussion sur des sujets variés.

**Soyez bien à l'écoute, assurez-vous que la discussion ne s'écarte pas du sujet. Soyez souple et patient, il y aura forcément des gens qui ne partageront pas vos opinions.

**S'il le faut, assurez-vous de la participation d'un expert ou d'un autre entraîneur pour vous aider à communiquer des renseignements importants.

**Voyez comment les parents aimeraient prendre part aux activités de l'équipe. Cherchez à connaître les compétences qu'ils ont à offrir et les tâches qu'ils sont prêts à accomplir au profit des enfants. Établissez un roulement et essayez d'obtenir que les gens s'engagent à réserver certaines dates pour des activités précises comme l'organisation de la fête de fin de saison.

**Afin de faciliter les rencontres avec les parents, nous vous recommandons d'utiliser des vidéocassettes se rapportant aux rôles des parents.

**Le vidéo « Parents des joueurs, sachez faire la différence » a comme objectif de bien situer le rôle des parents vis-à-vis l'organisation et leurs enfants. Nous vous recommandons fortement de présenter ce vidéo lors de votre première rencontre avec les parents.

7.a) Rencontre avec les joueurs

Généralement durant la saison, vos entraîneurs vont rencontrer vos joueurs régulièrement, que ce soit pour les pratiques, les séances de vidéo, les techniques de jeu, etc.

Conseil à retenir

1. Établir avec vos joueurs un code d'éthique, les règlements de l'équipe
2. Demander l'opinion de vos joueurs pour le choix des tournois, des festivals, des activités sociales
3. Déterminer le rôle des entraîneurs, celui du gérant ainsi que celui des parents
4. Établir un climat de confiance entre vous et vos joueurs

8. Budget de l'équipe

Le hockey est considéré comme un sport très populaire mais aussi dispendieux. Le contexte familial, les familles monoparentales, le coût élevé de ce sport amènent plusieurs parents à refuser à leurs jeunes de s'inscrire au hockey.

Il est important d'avoir à l'esprit, lorsque vous faites votre budget d'équipe, que les parents n'ont pas tous les mêmes revenus que le vôtre. Lorsque vous présentez le budget de votre équipe, vous devez tenir compte du fait que les parents ont déjà payé l'inscription, de l'équipement neuf, des bâtons, etc.

***Conseils à retenir

1. Vérifier auprès de votre association le montant qui vous sera versé pour les tournois.
2. Établir un budget en tenant compte de la capacité de payer des parents.
3. Ouvrir un compte de banque au nom de l'équipe et avoir au moins deux signataires, soit le gérant et un parent de joueur.
4. Présenter un bilan à chaque réunion de parents.
5. Éviter de vous faire influencer par les parents qui ont un revenu plus élevé que la moyenne.
6. Bien répartir vos méthodes de financement tout le long de la saison et selon les priorités que vous avez établies.
7. Pour faciliter votre tâche demandez que les paiements pour le fond d'équipe soient faits par chèque et en faire une photocopie. Cette façon de faire vous permet d'accomplir un meilleur suivi et empêche les fâcheuses erreurs comme la célèbre phrase « je t'ai payé à la dernière pratique... » Vous êtes gérant de l'équipe et vous donnez beaucoup de votre temps, vous n'êtes pas obligés de donner votre argent.

Il est de votre responsabilité d'établir une équité entre les parents et de permettre à ceux qui en n'en ont pas les moyens de contribuer autrement au financement de l'équipe. N'oubliez pas que les coûts exigés pour le hockey sont l'une des causes majeures d'abandon des jeunes.